



INFOLETTRE OCTOBRE 2021



MOT DU MAIRE

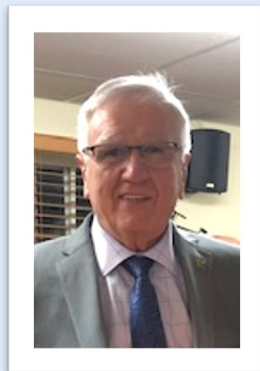
Chers citoyens,
Chères citoyennes,

Déjà septembre avec ses pluies et ses beaux jours. Notre paysage se transforme en un arc-en-ciel de couleurs. Profitons-en puisque nous avons la chance de vivre dans une aussi belle région. Le temps passe, mais les membres du Conseil sont toujours en action. L'automne sera chargé pour eux puisque les projets ne manquent pas.

Dans quelques semaines, notre municipalité aura un nouveau site Internet qui vous permettra de suivre nos activités au quotidien. Je vous invite à venir naviguer et à nous faire part de vos commentaires et suggestions.

Je vous souhaite un bel automne.

Jean-Paul Descoeurs
Maire



Changement d'heure... changement de piles !

Dans la **nuit du samedi au dimanche, du 6 au 7 novembre 2021**, il sera temps de reculer l'heure. Et, qui dit changement d'heure dit aussi remplacement de piles de vos avertisseurs de fumée. En effectuant ce geste simple, vous vous assurez d'être alertés en cas d'incendie. Gardez toujours en tête qu'un avertisseur de fumée bien alimenté assure la sécurité de votre résidence et de votre famille.

Une chose est très claire... vous devez toujours avoir un avertisseur de fumée par étage même dans les vides sanitaires au sous-sol et il ne doit pas avoir plus de 10 ans.

Abris d'auto tempo...raires



La saison des abris d'auto temporaires approche à grands pas. En effet, ces abris peuvent être installés à compter du 15 octobre. Ils doivent être de fabrication industrielle et être situés à un minimum de trois (3) mètres (10 pieds) de la bordure du chemin ou de la route.

Veillez toutefois noter qu'ils ne peuvent servir à aucun moment à entreposer des objets ou des matériaux et qu'ils devront être démontés au complet (toile et structure) au plus tard le 15 mai prochain.

Nous comptons sur votre précieuse collaboration quant au respect de ces normes.

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE 2017 À 2021 :

Au niveau de l'**administration**, la Municipalité a mis en œuvre et réalisé de nombreux projets en vue d'améliorer la vie des citoyens de Lac-Simon et leur offrir de multiples services :

- ▶ Aménagement du parc de l'Amitié;
- ▶ installation de réseaux sans fil (WIFI) publics desservant le parc de l'Amitié, le débarcadère, la plage municipale, la caserne incendie et le parc Alpha (canin)
- ▶ participation financière à la Coopérative de santé du Nord de la Petite-Nation
- ▶ diverses demandes de subventions gouvernementales pour mener à bien le projet de l'hôtel de ville et divers projets d'aménagements publics (parc Alpha (canin), futur parc pour enfants, patinoire en forêt, etc.)
- ▶ aménagement des sentiers du lac des Étoiles sur l'île Canard Blanc
- ▶ production et installation de panneaux d'interprétation, circuit historique du territoire, etc.

Le **service de sécurité publique et incendie** a mis en place un système de caméra de surveillance à divers endroits. Pour assurer la sécurité des citoyens en période estivale, la Municipalité s'est dotée d'une patrouille de cadets de la Sûreté du Québec et a instauré une patrouille nautique en 2021. Plusieurs opérations de sensibilisations et de préventions ont été faites sur le territoire.

De son côté, le **service d'urbanisme et environnement** ont fait l'acquisition d'un drone, d'une camionnette pour le mesurage de boues des installations septiques de chalets et résidences riveraines et d'une barge pour faire la vidange sur l'Île Canard Blanc. L'élaboration et la rédaction du nouveau plan d'urbanisme et des règlements, l'étude de la sécurité du barrage lac Barrière (en cours) font également parti des réalisations de ce service.

La voirie et les travaux publics ont procédé aux travaux suivants :

- ▶ Travaux de rechargement sur les chemins Saint-Laurent, Croissant du Cerf et Chante-aux-vents tout en assurant l'entretien annuel de l'ensemble des chemins municipaux;
- ▶ travaux de drainage sur 4^e rang Sud, chemin Haut-des-Côtes et travaux de drainage sur le chemin Sabourin;
- ▶ remplacement de plusieurs ponceaux à divers endroits sur le territoire;
- ▶ Asphaltage des chemin Saint-Laurent et Sabourin;
- ▶ Installation de dos d'ânes.

Plusieurs projets d'aménagement ont été réalisés dont les infrastructures de loisirs (rénovation du mini-putt, terrains de tennis, pickleball, rallongement du sentier de patinage, etc.)

CORVÉE DE NETTOYAGE EN COLLABORATION AVEC GARDE-RIVIÈRE OUTAOUAIS



La MRC de Papineau organise une corvée de nettoyage en collaboration avec Garde-Rivière Outaouais. La plage municipale de Lac-Simon a été ciblée comme endroit potentiel où effectuer l'événement.

En fait, il s'agit d'un projet en lien avec le pacte d'amitié qui unit la MRC de Papineau à la MRC d'Argenteuil ainsi qu'aux comtés unis de Prescott-Russell.

La corvée s'effectuera :
le jeudi 30 septembre de 15 h à 17 h.

Si le défi vous intéresse, veuillez vous inscrire à :
www.eventbrite.ca/e/inscription-nettoyage-a-lac-simon-cleanup-in-lac-simon-172282209727?mc_eid=c842024f31&mc_cid=5f55f61d67

HORAIRE ÉCOCENTRE

Veuillez prendre note, qu'à compter du **samedi 23 octobre 2021** l'écocentre sera ouvert **seulement le samedi, de 10 h à 16 h.**

*****ATTENTION : Lorsque vous disposez de matériaux de construction, le permis de rénovation sera demandé. Veuillez noter que nous n'acceptons pas les matériaux de construction dans le cadre d'une démolition**

De plus, les **matériaux** suivants sont **non-acceptés** : **chlore, pesticides, acides et bases, ciment, bardeaux d'asphalte, gazon, résidus de jardin, aiguilles de pin, feuilles, vêtements.**

Adresse : 123, chemin du Parc, Lac-Simon

Pour plus d'information :
(819) 428-3906, poste 1879

FOSSÉS ET PONÇEAUX

Chaque propriétaire est responsable de son ponceau, il doit donc veiller à ce qu'aucun obstacle n'obstrue l'écoulement des eaux. De plus, nous tenons à **rappeler l'importance de ne pas jeter des feuilles mortes dans les fossés** afin d'éviter les bouchons causés par l'accumulation de feuilles.

Rappel – collecte de feuilles

Les prochaines collectes de feuilles auront lieu les vendredis **15 et 29 octobre prochains**. S.V.P. les déposer dans un sac en papier surtout n'utilisez pas de sacs de plastique même si ceux-ci sont biodégradables.

Rappel – collecte de branches

La collecte de branches s'effectuera durant les périodes suivantes :

- du 27 septembre au 1^{er} octobre
- du 12 octobre au 15 octobre

Déposez les branches de 7,5 cm de diamètre en amoncellement de 1 mètre par 1 mètre maximum, la partie la plus grosse vers le chemin. Nous vous encourageons à aller porter vos branches **directement** à l'écocentre.

LE RÔLE D'ÉVALUATION ET VOUS

Cette année, le nouveau rôle d'évaluation triennal pour les années 2022-2023-2024 a été déposé par l'évaluateur, monsieur Stéphan Roy, de la firme d'évaluateurs Servitech le 14 septembre dernier et un avis à la population a été publié le 22 septembre 2021. Vous pouvez le consulter sur le site Internet de la Municipalité :

[Municipalité de Lac-Simon - Services aux citoyens - Taxation - Évaluation foncière](#)

Selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), voici les questions les plus fréquemment soulevées en matière d'évaluation foncière ainsi que leurs réponses.

Qu'est-ce qu'un rôle d'évaluation?

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale. Sa principale utilisation consiste à indiquer, aux fins de taxations municipales et scolaires, la valeur de chaque immeuble sur la base de sa valeur réelle.

Qu'est-ce que la valeur réelle?

La valeur réelle ou marchande d'un immeuble est sa valeur d'échange sur un marché libre et ouvert à la concurrence. Autrement dit, il s'agit du prix le plus probable qu'un acheteur accepterait de payer lors d'une vente de gré à gré, si cet immeuble était mis en vente.

À quel moment un rôle d'évaluation entre-t-il en vigueur?

Le rôle d'évaluation entre en vigueur le 1^{er} janvier de la première année des exercices pour lesquels il est dressé.

Quelle est la durée du rôle d'évaluation?

L'évaluateur dresse le rôle d'évaluation tous les trois ans pour trois exercices financiers consécutifs.

C'est donc dire qu'à moins de modifications apportées à l'immeuble, la valeur réelle inscrite au rôle est la même pour toute la durée de ce rôle de trois ans.

Le rôle d'évaluation peut-il être modifié au cours de ces trois exercices?

Lors de la tenue à jour, le rôle d'évaluation peut être modifié pour divers motifs, notamment dans le cadre de la rénovation ou de l'agrandissement d'un immeuble.



Semaine de la prévention des incendies

Du 3 au 9 octobre 2021

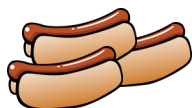
Chaque année au Québec, les incendies causent en moyenne :

- ▶ 13 maisons endommagées chaque jour,
- ▶ 400 blessés,
- ▶ 24 000 personnes évacuées.

Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine. Vous trouverez ci-joint 10 conseils pour prévenir les incendies.

JOURNÉE PORTE OUVERTE À LA CASERNE INCENDIE

Les pompiers de Lac-Simon organisent des activités dans le cadre du mois de la prévention des incendies. La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du **3 au 9 octobre 2021** sur le thème « **Le premier responsable, c'est toi!** ».



La population est invitée à une visite de la caserne, située au 103, chemin du Parc :
le **dimanche 3 octobre prochain de 10 h à 14 h**

Pour l'occasion, l'équipe de sécurité incendie accueillera les visiteurs et présentera les diverses tâches reliées au métier de pompier. Les jeunes filles et garçons sont invités à participer à un concours de dessin auquel le gagnant ou la gagnante se verra offrir un jeu de société.

La journée porte ouverte est un rendez-vous familial non seulement pour découvrir le métier de pompier, mais également pour prendre part à différents ateliers sur la sécurité incendie et pour s'installer aux commandes des véhicules qui seront en place. Des activités et des compétitions auront lieu en journée et des prix de participation seront offerts aux visiteurs. Les festivités débiteront à 10 h et seront suivies d'un dîner de *hot-dog* offert par la Municipalité et servi par les membres du service incendie. Des jus de fruits et liqueurs vous seront servis pour vous rafraichir.

Pour toute information supplémentaire, les citoyens sont invités à téléphoner au Service de sécurité incendie du Lac-Simon au 819 428-3906, poste 1806.

Activités de brûlage (à ciel ouvert)

C'est le moment de vous débarrasser des branches et des feuilles encombrantes. Soyez informé que pour tout feu extérieur, qui n'est pas dans un foyer ou un contenant sécuritaire à cet effet, entre le 15 avril et le 30 novembre, vous devez effectuer une demande de permis auprès du Service incendie de Lac-Simon et c'est gratuit!

En dehors de cette période, vous devez tout de même aviser le Service incendie de Lac-Simon au moins 48 heures à l'avance. Vous pouvez le faire du lundi au vendredi de 8 h à 16 h par téléphone au 819-428-3906, poste 1806 ou par courriel 911@lac-simon.net

Il est primordial de respecter les interdictions en vigueur, lesquelles sont émises par la SOPFEU :
<https://sopfeuqc.ca> ou 1 800 463-FEUX

LE CHAUFFAGE AU BOIS

L'utilisation d'appareils de chauffage au bois, comme chauffage d'appoint, est très populaire dans notre région. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil.

Pour de plus amples renseignements à propos du chauffage au bois, communiquez avec le Service de sécurité incendie au
(819) 428-3906, poste 1806 ou
par courriel 911@lac-imon.net

INSTALLATION ET INSPECTION

- ▶ Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel certifié et demandez un certificat de conformité.
- ▶ Faites inspecter le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel certifié, s'il était déjà installé lors de l'achat de votre résidence et que vous ne connaissez pas son historique.

RAMONAGE

La créosote est un dépôt croûteux formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Les dépôts dépassant 5mm d'épaisseur peuvent causer un feu de cheminée et seul un bon ramonage peut l'éliminer.

- ▶ Faites inspecter et ramoner la cheminée par un professionnel certifié au moins une fois par an.
- ▶ Procédez à un ramonage après avoir brûlé cinq cordes de bois.
- ▶ Il est recommandé de faire ramoner la cheminée au printemps. Il est aussi suggéré d'effectuer une vérification de la cheminée à l'automne, avant de faire le premier feu, afin de vous assurer qu'il n'y ait aucun corps étranger qui obstrue la cheminée.
- ▶ Lorsque vous faites un feu, assurez-vous de faire entrer assez d'air dans le foyer pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et causant moins de fumée et de créosote.
- ▶ Les bûches de ramonage vendues en magasin ne remplacent **PAS** le ramonage annuel.

TYPE DE BOIS DE CHAUFFAGE

- ▶ Choisissez du bois bien sec. Le bois vert augmente la formation de créosote.
- ▶ Couvrez les bûches, entreposées à l'extérieur, afin de les protéger des intempéries, car le bois humide favorise les dépôts de créosote.
- ▶ Entrez dans la maison que quelques bûches à la fois et conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ▶ Avant d'utiliser des bûches écologiques, vérifiez auprès du manufacturier de votre appareil que celui-ci est certifié pour l'usage de ce type de bûches.
- ▶ Ne brûlez jamais de bois traité ou peint, du plastique ou autre déchet. Les produits toxiques dégagés augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner.
- ▶ N'utilisez jamais aucun liquide inflammable.
- ▶ Utilisez toujours le pare-étincelles du foyer lorsqu'il en est muni.
- ▶ Ne suspendez pas d'objets à l'âtre.
- ▶ Éloignez les objets combustibles de l'appareil (d'au moins 5 pieds).
- ▶ Assurez-vous que le revêtement de plancher et les murs à proximité de l'appareil soient non combustibles et installés selon les normes en vigueur.
- ▶ Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaisse sur la cheminée ou sur le conduit de fumée.
- ▶ Puisque les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures et causer un incendie, celle-ci doivent être mises dans un contenant métallique à fond surélevé et entreposées à l'extérieur, loin de tout bâtiment ou matériel combustible.
- ▶ Installez un avertisseur de monoxyde de carbone de sorte qu'il soit bien audible à partir des chambres à coucher.
- ▶ Installez un avertisseur de fumée à tous les étages, incluant le sous-sol.
- ▶ Changez les piles de vos avertisseurs de fumée deux fois l'an (lors des changements d'heures).
- ▶ Remplacez les avertisseurs s'ils sont âgés de plus de 10 ans.

SI LE FEU PREND DANS LA CHEMINÉE
Fermez les entrées d'air et la clé de cheminée,
si celle-ci en est munie.
Sortez immédiatement de la maison et appelez le 9-1-1.

MESSAGE POUR LES ENFANTS DU LAC-SIMON

Ceci est un message important reçu de la part des Lutins du Père Noël à l'Administration municipale concernant TOUS les enfants de 0 à 12 ans de Lac-Simon.

Nous avons entendu, de source sûre, une rumeur qui circule au Lac concernant le Père Noël. Il semblerait que la Municipalité, recevra sous peu, directement du Pôle Nord, une énorme boîte aux lettres rouge. Elle devrait apparaître près de la caserne des pompiers afin que les enfants du Lac-Simon puissent écrire au Père Noël.

Les lutins invitent les enfants de Lac-Simon à préparer une lettre pour le Père Noël et à venir la déposer dans la boîte aux lettres du Père Noël. Les lutins des postes aident le Père Noël avec son courrier et s'assurent que chaque lettre reçoit une réponse.

Alors, tu peux toi aussi aider ton petit frère ou ta petite sœur et venir déposer vos lettres **avant le 1^{er} décembre 2021**.

Tu dois inscrire dans ta lettre si tu as fait des efforts toute l'année pour être sage et inscrire ta liste de cadeaux. Mais attention les lutins sont bien informés... tu ne dois pas tricher !

Les lutins du Père Noël ont bien hâte de recevoir ta lettre ou celle de ton petit frère ou ta petite sœur, alors surveille l'arrivée de la boîte aux lettres parce qu'elle sera là pour une période limitée : **du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre 2021**.

Tiens-toi prêt, le grand jour arrive à grands pas!



BONIFICATION DE NOTRE SENTIER DE PATIN EN FORÊT

Malgré la pandémie de l'an passé, notre sentier a connu un grand succès. L'équipe des travaux publics procèdera cet automne au rallongement de notre sentier de patinage au plus grand plaisir de nos citoyens. Le Conseil municipal a déposé une demande de subvention afin de procéder à l'embauche d'un jeune étudiant les fins de semaine pour effectuer diverses tâches au parc dont l'entretien des pistes, des feux de foyer, la distribution des tubes etc.



Notre sentier est situé dans un décor enchanteur et magnifiquement éclairée en soirée. Comme l'an passé, une glissade y sera aménagée pour le plaisir des petits et des grands.

MERCI AUX BÉNÉVOLES ET EMPLOYÉS D'ÉTÉ

Nous tenons à remercier tous nos bénévoles et nos employés d'été pour vos services et votre apport indispensable depuis le début de l'été, et ce, malgré la pandémie. Il ne serait pas possible d'en offrir autant sans vous tous!

MERCI mille fois!



ACTIVITÉ POUR L'HALLOWEEN

Bientôt aura lieu la fête de la peur, costumes effrayants et déluge de friandises seront au rendez-vous le 31 octobre prochain. La municipalité de Lac-Simon invite tous les petits monstres, super-héros et princesses à venir effrayer nos pompiers. Le Comité MADA et le Service incendie de Lac-Simon distribueront des friandises et des sacs de chips.



QUAND : Le dimanche 31 octobre 2021
OÙ : Église de Saint-Félix-de-Valois
85, rue Principale à Chénéville
HEURE : Dès 18 h

Afin de passer une soirée d'Halloween amusante et sécuritaire, voici dix conseils de l'organisme Enfant-Retour Québec.

1. Choisissez des déguisements de couleurs voyantes et assurez-vous que vos enfants amèneront une lampe de poche.
2. Planifiez le trajet et assurez-vous de demeurer dans des quartiers familiers et bien éclairés. Identifiez des endroits sécuritaires où vos enfants pourront se réfugier en cas d'urgence.
3. Assurez-vous que vos enfants connaissent votre numéro de cellulaire et votre adresse dans l'éventualité où vous seriez séparés.
4. Rappelez à vos enfants de ne pas envoyer de messages texte lorsqu'ils marchent ou traversent la rue.
5. Apprenez à vos enfants à dire Non! d'une voix forte si quelqu'un tente de les attraper ou de partir avec eux.
6. Assurez-vous que les enfants plus âgés se promènent en groupe et demeurent ensemble pendant qu'ils passent l'Halloween.
7. Rappelez à vos enfants de visiter seulement les maisons bien éclairées et attendre à l'extérieur.
8. Rappelez à vos enfants de ne s'approcher d'aucun véhicule et ne jamais accepter de se faire conduire à moins d'avoir votre permission.
9. Assurez-vous que les enfants plus âgés respectent l'heure convenue pour le retour.
10. Inspectez les friandises avec soin et jetez celles qui ne sont pas enveloppées.

NOUVEAU PARC POUR ENFANTS

Nous vous informons des derniers développements en date du 21 septembre 2021 concernant l'implantation de notre nouveau parc. Les travaux ont débuté et vont de bon train, malgré le retard de réception de notre fournisseur Pro Fun. Nous avons reçu une confirmation de Synergie Canada à l'effet que le conteneur contenant notre module de jeux est présentement sur l'eau et arrivera au port de Vancouver le 23 septembre. Or, d'après notre fournisseur Pro Fun, l'installation serait prévue pour la semaine du 18 octobre prochain.

C'est un dossier à suivre...!

PARC DE L'AMITIÉ

Nous désirons vous informer de la fermeture du parc de l'Amitié à compter du 12 octobre prochain

Nous vous remercions de votre collaboration et on se dit :

À l'année prochaine !

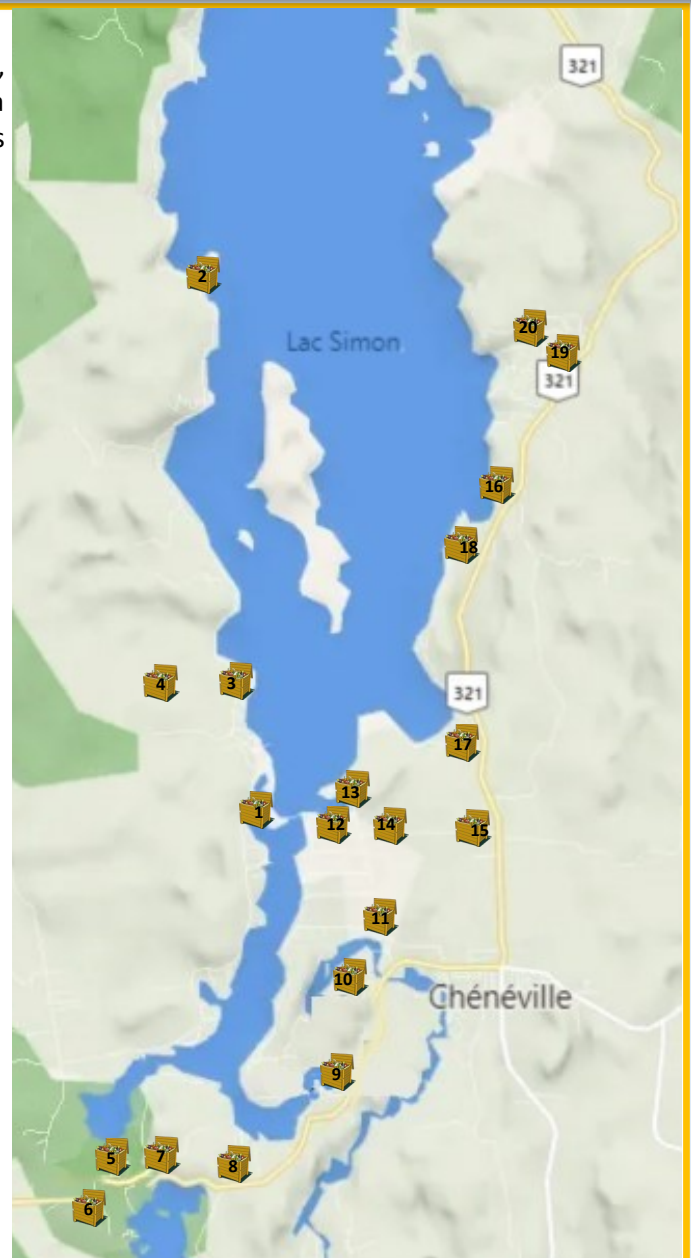


BACS DE COMPOSTAGE

Vu la réception positive des citoyens et citoyennes de Lac-Simon, nous sommes fiers de vous annoncer que le Conseil municipal a décidé de ne pas attendre et d'étendre la distribution des bacs de compostage aux parcs de maisons mobiles et de roulettes.

Vous trouverez ci-bas les divers emplacement des bacs bruns :

1. stationnement de l'hôtel de ville
(849, chemin du Tour-du-Lac);
2. chemin Bellefeuille / chemin du Tour-du-Lac;
3. 4e rang Sud / chemin Azarie;
4. chemin Cayer / chemin de la Baie-de-l'Ours
5. chemin Stéphane Richer / Golf
6. chemin Brisson / route 315
7. chemin Caron / chemin route 315;
8. chemin Sabourin / route 315
9. chemin de la Presqu'île / route 315;
10. chemin de la Pinède
11. chemin de la Presqu'île / chemin du Tour-du-Lac
12. chemin Simonet / chemin du Tour-du-Lac
13. chemin Hilaire / chemin du Tour-du-Lac
14. caserne incendie / chemin du Parc
15. route 321 et chemin du Parc (garage municipal — CMDR);
16. chemin Haut-des-Côtes / route 321
17. chemin de la Baie Yelle / route 321
18. chemin des Pères / route 321
19. chemin Saint-Laurent / route 321
- 20. chemin des Hauteurs / croissant Chante-aux-Vents**



Nous désirons vous informer que la collecte des bacs bruns a lieu le **lundi et le vendredi de chaque semaine.**

Bande riveraine

EN QUOI CONSISTE LA BANDE RIVERAINE :

La rive est une bande de terre qui borde tous les lacs et tous les cours d'eau. Elle s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux sur une distance de 10 ou 15 mètres, selon la topographie, et se mesure horizontalement. La « bande de protection riveraine » correspond à la rive, c'est-à-dire la bande de terre qui bénéficie de mesures de protection. À l'intérieur de cette bande riveraine, **tous les travaux et ouvrages sont interdits**, à moins d'être autorisés par la Municipalité ou le Ministère. Cette interdiction vaut également pour l'entretien de la végétation, qui doit être laissée à l'état naturel.

LES NOMBREUX RÔLES DE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE

La Municipalité de Lac-Simon fait le pari qu'en informant adéquatement ses citoyens sur la protection des rives, ces derniers en deviendront des ambassadeurs. La raison est simple : la bande de protection riveraine est cruciale pour préserver la bonne santé des lacs et autres cours d'eau. Ses fonctions sont multiples :



Rempart contre l'érosion et l'envasement : les propriétés riveraines sont vulnérables à l'érosion, provoquées à la fois par les eaux de ruissellement et par les vagues générées par les bateaux à moteur. Les racines des végétaux (arbres, arbustes et plantes herbacées) stabilisent le sol, le maintiennent en place et constituent le meilleur moyen de prévenir ou freiner l'érosion de votre propriété. En freinant l'érosion, les bandes riveraines aident à prévenir l'envasement des lacs.



Barrière contre les contaminants : lors des épisodes de pluie, les eaux de ruissellement charrient des nutriments (comme l'azote ou le phosphore) ainsi que des sédiments (sable, limon ou argile). En l'absence de bande riveraine, les eaux de ruissellement parviennent rapidement au cours d'eau, sans être freinées ou filtrées. Les nutriments ainsi transportés à l'eau créent une surabondance de « nourriture » pour les plantes et les algues et favorisent leur multiplication. C'est en partie ce qui cause les éclosions d'algues bleu-vert dangereuses pour la santé humaine, qui se multiplient depuis une quinzaine d'années dans les cours d'eau du sud du Québec. De plus, les sédiments acheminés au cours d'eau s'accumulent au fond du lac, ce qui crée un envasement et peut détruire les frayères à poissons.



Valeur foncière et esthétique : une belle bande riveraine contribue à rehausser la valeur de votre propriété, en plus de contribuer à la beauté des paysages aux abords des cours d'eau. En réduisant les risques de présence d'algues bleu-vert, elle évite une perte de valeur foncière des terrains situés en bordure d'un lac contaminé.



Résilience face à un climat changeant : les changements climatiques devraient nous apporter des épisodes de fortes pluies de plus en plus fréquents et intenses. En veillant dès maintenant à maintenir une bonne bande riveraine, vous protégez votre propriété et votre investissement.

Pour plus d'information, consultez notre site Internet :





Comité Régional Troisième Âge Papineau (CR3A)

Aperçu des services offerts gratuitement aux aînés de la région

Dans le cadre de la réunion mensuelle avec les membres du comité MADA, la conseillère Chantal Crête a accueilli madame Lucie Touchette, directrice générale du CR3A. Cet organisme travaille à prévenir l'isolement et la solitude des aînés et à favoriser leur bien-être. N'hésitez pas à les contacter et à recourir à leurs nombreux services gratuits.

- ▶ APPAREIL DE SÉCURITÉ (prêt selon certains critères)
- ▶ RAPPEL DE PRISE DE MÉDICAMENTS
- ▶ CLINIQUES D'IMPÔTS
- ▶ SOUTIEN POUR DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (Paperasse, formulaires gouvernementaux, etc.)
- ▶ VISITES D'AMITIÉ ET APPELS DE COURTOISIE
- ▶ RENCONTRES D'AMITIÉ
- ▶ CARREFOUR D'INFORMATION PAPINEAU
- ▶ ATELIERS ET CONFÉRENCES
- ▶ CENTRE DE SOUTIEN ET DE FORMATION POUR PROCHES AIDANTS (rencontres de soutien, formations)

Pour plus de renseignements sur ces services, veuillez communiquer avec le CR3A au 819-983-1565 ou visitez leur site Internet pour découvrir toute la panoplie de leur services : www.cr3a.ca/services.php



Nouveau jeu GRATUIT – Chasse au Trésor numérique

Pour le plaisir des petits et des grands! (4 ans et plus). Jeu audio.



Suivez Ramini, Rabougri, madame Rablabla ainsi que les jumeaux Rassoiffé et Raffamé pour cette aventure extraordinaire.

Tous les soirs, lorsque la bibliothèque ferme ses portes, les Gardiens sortent de leurs cachettes pour prendre soin des livres. Rencontrez Ratmini durant son premier jour de travail. Il vous demandera de l'aide pour créer le Ratmembert, un mets mythique qui sera partagé à la fin de la nuit par tous les habitants secrets de la bibliothèque. Visitez tous les gardiens (en trouvant les indices et les numérisant) pour obtenir le fromage nécessaire pour le festin.

Gratuit avec votre abonnement dans l'une des bibliothèques membres du Réseau BIBLIO de l'Outaouais! Rendez-vous au www.reseaubiblioutaouais.qc.ca/fr/ressources-numeriques



Bilan routier de la Sécurité du Québec

Pour la région de l'Outaouais-Laurentides, la SQ rapporte les statistiques suivantes :

- ▶ 5 collisions mortelles
- ▶ 161 arrestations pour conduite sous l'effet de l'alcool ou d'une drogue

Total de 12 939 constats signifiés :

- ▶ 7971 constats pour conduite à une vitesse supérieure
- ▶ 330 constats pour non-port de la ceinture de sécurité
- ▶ 163 constats pour cellulaire au volant
- ▶ 131 constats pour alcoolémie zéro
- ▶ 4344 constats pour des infractions variées